

Règlement du Jeu-Concours : GRAND TIRAGE AU SORT 2011 - VOYAGEUR N°1

Article 1 : Organisation-Mentions légales

La Société EHS - Voyageur N°1 (SA au capital 210 25 6,00€, dont le siège social est situé à : 53 Avenue Maréchal Foch - 43000 LE PUY EN VELAY FRANCE, immatriculée au RCS Le Puy B 314 345 133 (SIRET 31434513300024 / RCP GENERALI FRANCE Notre numéro de licence : LI 0430960001) organise un jeu gratuit sous forme de tirage au sort, sans obligation d'achat, à compter du vendredi 7 Janvier 2011 et se terminant le lundi 28 Février 2011 à 15h00, sur le site internet :

<http://www.voyageur-numero1.fr/jeux>

Article 2 : Participation

Ce jeu est ouvert aux membres majeurs inscrits sur le site

<http://www.voyageur-numero1.fr/jeux> et à toute personne physique majeure qui désire s'inscrire gratuitement, domiciliée sur le territoire métropolitain français (Corse incluse), disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse email valide, à l'exclusion des salariés et représentants de la société organisatrice, de ses partenaires, et de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille. Vous devez disposer d'une connexion internet forfaitaire ou gratuite.

La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs noms ou pseudos ou pour le compte d'autres participants. Il est interdit d'utiliser directement ou indirectement, tous modes d'interrogations ou de requête automatisé au site. Toute tentative avérée ou tout essai entraînera automatiquement l'exclusion du participant. Tout Bulletin de Participation incomplet, illisible, ou envoyé sous une autre forme que celle prévue, sera considéré comme nul.

Article 3 : Modalités

Le jeu est accessible 24h sur 24 sur le site Internet

<http://www.voyageur-numero1.fr/jeux>. Pour participer au jeu, il suffit de se connecter sur le site internet ***<http://www.voyageur-numero1.fr/jeux>***, de s'inscrire et de compléter le Bulletin de Participation électronique en remplissant tous les champs obligatoires. Les participants font élection de domicile à l'adresse qu'ils auront indiquée.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants. L'organisateur n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou non-réception des inscriptions par voie électronique, quelle qu'en soit la raison. Il n'est admis qu'un seul bulletin par participant.

La date limite de dépôt des bulletins par mail est fixé au lundi 28 Février 2011 à midi (la datation du mail fera foi).

Le jeu-concours est un tirage au sort qui aura lieu le lundi 7 mars 2011 à partir de 15 heures.

Les résultats seront communiqués aux gagnants sept jours maximum après le tirage au sort.

Article 4 : Sélection des gagnants

Les gagnants seront désignés par tirage au sort qui sera effectué par la société organisatrice.

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom et même adresse).

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant.

Les participants désignés seront contactés par courrier électronique 7 jours maximum après le jour du tirage au sort. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate

Article 5 : Dotations

Le jeu est composé de 10 lots. Les photos ou descriptifs de ces lots publiés sur le site ne sont pas contractuels. Les produits sont présentés à titre d'exemple et ne constituent en aucun cas une publicité ou une utilisation des marques y figurant. Les valeurs en Euros des lots sont indicatifs et représentent un prix moyen pouvant fluctuer suivant le marché.

Liste des lots :

Lot n°1 : un séjour de 4 jours en Espagne, sur la Costa Brava, à Lloret de Mar, en hôtel 3***, d'une valeur de 320 euros TTC comprenant : 4 jours / 3 nuits pour 2 personnes, en chambre double et pension complète (du dîner du premier jour au petit déjeuner du 4 ème jour), en hôtel 3***, à Lloret de Mar, courant Novembre 2011. Dates communiquées ultérieurement.

Pour vous être agréable le transport pourra être proposé en autocar pour des départs des départements 03/06/13/42/43/63/69/71/83/84 (sous réserve de disponibilité) .Hormis cette possibilité les frais de trajets sont non compris : rendez vous sur place par vos propres moyens.

(Contactez nous pour plus de renseignements)

Lot n°2 : 90 euros de bons d'achat sur un voyage par avion de notre production 2011 pour toute inscription enregistrée jusqu'au 30/06/2011.

Lot n°3 : 80 euros de bons d'achat sur un voyage par avion de notre production 2011 pour toute inscription enregistrée jusqu'au 30/06/2011.

Lot n°4 : 70 euros de bons d'achat sur un voyage par avion de notre production 2011 pour toute inscription enregistrée jusqu'au 30/06/2011.

Lot n°5 : 50 euros de bons d'achat sur un voyage par avion de notre production 2011 pour toute inscription enregistrée jusqu'au 30/06/2011.

Lot n°6 : 50 euros de bons d'achat sur un voyage par avion de notre production 2011 pour toute inscription enregistrée jusqu'au 30/06/2011.

Lot n°7 : 50 euros de bons d'achat sur un voyage par avion de notre production 2011 pour toute inscription enregistrée jusqu'au 30/06/2011.

Lot n°8 : 50 euros de bons d'achat sur un voyage par avion de notre production 2011 pour toute inscription enregistrée jusqu'au 30/06/2011.

Lot n°9 : 50 euros de bons d'achat sur un voyage par avion de notre production 2011 pour toute inscription enregistrée jusqu'au 30/06/2011.

Lot n°10 : 50 euros de bons d'achat sur un voyage par avion de notre production 2011 pour toute inscription enregistrée jusqu'au 30/06/2011.

Article 6 : Acheminement des lots

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de l'organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc...), ils resteront définitivement la propriété de l'organisateur.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

Article 7 : Jeu sans obligation d'achat

Ce jeu ne nécessite pas d'inscription à un voyage auprès de Voyageur N°1.

Article 8 : Conditions de remboursement des frais de participation

L'article 2 de ce présent règlement précise que pour participer à ce jeu concours il est nécessaire de disposer d'une connexion internet forfaitaire ou gratuite : Il n'y aura donc aucune demande de remboursement possible pour ce jeu concours.

Article 9 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé via [depotjeux.com](http://www.depotjeux.com) auprès de l'étude Maître COHEN-SKALLI-HOBA, huissier de justice située, 29 Bd Jean JAURES-BP 42, 93401 SAINT-OUEN CEDEX.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com>. Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande sur notre adresse email : resa@voyageur-numero1.fr. Ce règlement vous sera renvoyé par courrier électronique.

Article 10 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...).

Le participant, autorise la société organisatrice du Jeu à utiliser à titre promotionnel (newsletter, etc ...), son nom, prénom, son numéro de téléphone, son adresse e-mail sans restriction ni réserve et sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque.

Ces informations sont destinées à l'Organisateur et resteront confidentielles mais pourront être transmises à ses prestataires techniques si besoin et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier postal à l'adresse suivante :

Société Voyageur N°1 - 53 Avenue Maréchal Foch - 43 000 LE PUY EN VELAY.

Article 11 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante :

Société Voyageur N°1 - 53 Avenue Maréchal Foch - 43 000 LE PUY EN VELAY.

Et au plus tard quatre vingt dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis à un tribunal compétent.

Article 12 : Indisponibilité du Site

La Société Voyageur N°1 n'est pas responsable des interruptions temporaires de la connexion avec le site <http://www.voyageur-numero1.fr/jeux> pour des raisons techniques :actualisation du site ou problèmes informatiques divers. Elle mettra tous ses moyens en oeuvre pour minimiser ces indisponibilités.